

Formation Continue et V.A.E
Se former tout au long de la vie

**Le service de la Formation Continue
vous accompagne dans votre**

Validation des Acquis Personnels et Professionnels VAPP

Inscrite dans le Code de l'Education et le Code du Travail, la VAPP (validation des acquis personnels & professionnels), est un dispositif créé en 1985, qui permet **d'intégrer une formation diplômante en l'absence des diplômes préalablement requis pour y accéder**. La VAPP vous offre un accès plus facile aux diplômes et à la **reprise d'études**. Elle vous permet de progresser rapidement dans les parcours de formation.

Public

Pour bénéficier de la VAPP, il faut :

- avoir interrompu sa formation initiale pendant au moins deux ans ou depuis trois ans en cas d'échec.
- être âgé de 20 ans au moins.

Dates



Campagne VAPP 2025-2026

09/11/2024 – 31/07/2025

Délais d'accès

Prévoir 1 mois minimum entre le dépôt du dossier VAPP et le retour de la commission pédagogique

Lieu



Service de la FC & VAE
Faculté des Sciences d'Orsay,
Bât 490, 3^{ème} étage
Rue Hector Berlioz, 91405 Orsay CEDEX

Programme

Le candidat constitue un **dossier de demande de VAPP** dans lequel il décrit et analyse ses compétences et ses connaissances acquises afin de démontrer sa capacité d'apprentissage.

Dans ce dossier, il est également demandé de rassembler différents modes de **preuves** destinées à démontrer l'expérience acquise dans la vie professionnelle et personnelle.

Une fois le dossier constitué, une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation de vos connaissances et compétences est exercée par **une commission composée d'enseignants** de la faculté. Cette commission donnera alors sa décision portant sur la demande de validation.

Procédure

- 
- The procedure is shown as a vertical list of five steps. A curved arrow on the left points from step 1 down to step 4, indicating a conditional path. The text 'Si projet validé' is placed next to the arrow between steps 1 and 2, and 'Si avis favorable' is placed next to the arrow between steps 4 and 5.
1. **Etude du projet de reprise d'études + VAPP par le service FC** : fiche contact, CV et lettre de motivation.
 2. **Constitution du dossier VAPP** : à télécharger sur [le site de l'université Paris-Saclay](https://le.site.de.luniversite.paris-saclay) et **envoi du dossier complet** à vae.sciences@universite-paris-saclay.fr
 3. **Acquittement des frais de VAPP** auprès du service FC à réception du contrat
 4. **Etude du dossier par la commission pédagogique**
 5. **Procédure de reprise d'études**

Informations & candidature

Pour déposer une **demande de VAPP** à la faculté des Sciences de l'Université Paris-Saclay, envoyez **la fiche contact complétée**, disponible sur [notre site](https://notre.site) ainsi que **votre CV** et **lettre de motivation** à :

vae.sciences@universite-paris-saclay.fr



Tarif de la VAPP : 250 Euros